

Table de réflexion sur l'avenir de la forêt

Opinion sur la consultation à titre de citoyen québécois

Luc Michaud

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Thèmes	Sous-thèmes	Commentaires	Pistes de solution
AMÉNAGEMENT DURABLE ET PRODUCTIVITÉ DES FORÊTS	Approche d'aménagement durable des forêts québécoises	Dans un objectif de contrer l'effeuillement, énormément d'énergie est consacrée dans les strates mixtes suite à la récolte.	Je crois que l'on devrait considérer des scénarios extensifs dans les strates mixtes qui se régénèrent très bien naturellement. L'énergie économisée pourra être dépensée dans les plantations résineuses à haut rendement et le retour naturel du feuillus permettra d'obtenir une plus grande résilience des forêts face aux changements climatiques.
	Productivité des forêts	Avec le temps, la population s'est approprié l'entièreté du territoire public québécois et il est maintenant impossible d'y optimiser les scénarios sylvicoles en raison de l'harmonisation des différents usages. Or, la production de matériaux de construction à partir du bois provenant d'une gestion durable des forêts joue un rôle clef dans la stratégie d'adaptation face aux changements climatiques.	Je vois d'un œil très favorable l'intensification de la production forestière sur certaines portions du territoire forestier tel que proposé par le Forestier en Chef à condition que l'aménagement de ce territoire voué à la sylviculture intensive ne soit pas soumis à des consultations publiques, ouvrant ainsi la porte à des harmonisation qui viennent limiter l'optimisation de l'aménagement.
	Accès au territoire forestier public	<p>Très peu de règles encadrent la planification du réseau routier en forêt et cette planification routière pour la récolte (par les forestières) se fait en parallèle de la planification de l'aménagement (MRNF). Il arrive fréquemment que de travaux soient nécessaire suivant la récolte afin de remplacer des chemins d'hiver par des chemins de gravier pour donner accès aux parterres de coupe afin d'y effectuer des travaux de remise en production. C'est un non-sens et une perte d'efficacité.</p> <p>Outre les grands axes principaux, le réseau routier forestier permanent (avec traverse de cours d'eau) est en très mauvais état sur les terres publiques en raison du concept d'utilisateur-payeur préconisé depuis des années et cela entraîne d'important dommages à l'environnement en raison principalement de la sédimentation dans les milieux humides.</p>	<p>À la base, je crois qu'il devrait y avoir une meilleure collaboration entre l'industrie et le MRNF au niveau des scénarios d'aménagement vs le type de chemin à utiliser pour la récolte. Pour un chantier donné, si l'industrie opte pour de la voirie d'hiver, le MRNF devrait uniquement prescrire de la récolte assurant la régénération naturelle sur une base extensive (coupe progressive, coupe avec réserve de semenciers, coupe par bande, coupe avec protection de la haute régénération ou des petites tiges marchandes, etc.). Même si ces coupes ne maximisent pas le rendement en volume, il y aura un gain vu que ce type de chantier ne nécessitera aucun travail sylvicole ni amélioration de voirie. De plus, les chemins d'hiver se régénèrent naturellement et ne portent aucun risque pour les milieux aquatiques.</p> <p>Pour ce qui est du réseau permanent en forêt publique (chemin d'été avec traverses de cours d'eau) je crois que sa construction son maintien et son démantèlement devrait être priorisé par les acteurs locaux qui utilisent le territoire (TLGIRT) et que la LADTF devrait interdire le maintien d'infrastructures dégradées posant un risque pour l'environnement. En absence de travaux forestiers, la priorisation des aménagements de maintiens ou de démantèlement devrait se faire en fonction d'une enveloppe budgétaire provenant des droits collectés (baux, droits de coupe, etc..) sur ce même territoire. Il devrait s'agir d'un poste budgétaire lié à la protection des accès et des milieux humides un peu comme pour la SOPFEU ou la SOPFIM.</p>
APPROVISIONNEMENT EN BOIS	Planification forestière	Les aménagistes du MRNF ont très peu de marge de manœuvre pour prendre en compte tous les commentaires reçus lors des consultations publiques. Chaque commentaire est géré à la pièce, cela entraîne une grande hétérogénéité dans les réponses données et c'est très énergivore. La campagne de consultation publique entraîne de grandes attentes et les réponses occasionnent de grandes déceptions compte-tenu de la vocation du territoire et des intrants considérés au calcul de possibilité forestière.	Je crois que le MRNF devrait élargir le mandat et l'enveloppe budgétaire des TLGIRT. Les TLGIRT devraient toutes se doter d'une procédure locale pour répondre aux différents types de commentaires reçus lors des consultations publiques. La nature de ces commentaires varie grandement d'une région à l'autre. Les modalités liées à ces procédures devraient être intégrées au calcul de possibilité forestière. La réception, le traitement de ces commentaires et la réponse aux utilisateurs devraient être géré par la TLGIRT et les modalités devraient ensuite être transmises à l'aménagiste responsable d'y planifier la récolte.

Table de réflexion sur l'avenir de la forêt

Opinion sur la consultation à titre de citoyen québécois

Luc Michaud

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

	Contribution de la forêt privée	Les coûts de voirie ont carrément doublé lors des dernières années. Un chemin de gravier qui coutait 30 000\$/km en 2010 coûte maintenant 60 000\$/km.	Je crois qu'il serait approprié d'évaluer le retour du programme de voirie au niveau des agences de mise en valeur des forêts privées.
	Marché libre des bois	Le marché libre donne beaucoup de crédibilité à la valeur des droits de coupe.	Ça prend du temps à changer les perceptions de la population qui s'est fait dire dans des reportages que la forêt était donnée à l'industrie il y a quelques années dans l'ancien régime. Le temps fera son œuvre, tant au niveau des marchés extérieurs qu'au niveau de la perception de la population. Le BMMB donne aussi un accès direct à la récolte en forêt publique pour un nouvel écosystème fleurissant d'entrepreneurs de récolte. Je ne crois pas qu'un retour en arrière est possible à ce niveau.
	Droits forestiers consentis	Depuis la concession forestières, l'accès à la ressource s'est de plus en plus démocratisée et cela a un impact important pour les communautés locales.	À mon avis, les retombées liées à l'exploitation des forêts sous toutes ses formes sont bienvenues et il est important de se poser la question sur la bonne utilisation de la forêt afin de maximiser les retombées économiques à long termes pour les communautés locales. À mon avis les communautés locales sont les mieux placées pour aménager les forêts à proximités des localités afin de maximiser les retombées économiques. À mon point de vue, le concept de forêt de proximité mérite d'être mieux étudié et probablement élargi.
CONCILIATION DES USAGES	Conciliation des usages	Le processus de consultation actuel est inefficace et fait des mécontents à tous les niveaux. Les communautés autochtones se sentent flouées par le pillage de la ressource forestière, les TLGIRT ne sentent pas qu'elles ont un réel pouvoir local, le public a l'impression qu'on les consulte pour la forme seulement et tous ont l'impression que la planification stratégique se passe entre le MRNF et le CIFQ dans un bunker à Québec.	TLGIRT : À mon avis, les TLGIRT devraient avoir un rôle plus marqué dans la planification stratégique de leur territoire et des intrants pour le calcul de possibilité forestière. Comme mentionné précédemment, elles devraient également avoir un rôle dans la priorisation du réseau routier à maintenir et elle devrait gérer la consultation publique dans son ensemble. Autochtones : À mon avis aucun avancement est possible tant que les communautés ne seront pas plus impliquées par la gestion des forêts et les retombées économiques qui en découlent. Les communautés doivent être des partenaires dans toute la chaîne de valeur. La solution est probablement en lien direct avec la question sur les Droits Forestiers Consentis.
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RETOMBÉES RÉGIONALES	Contribution de la forêt au développement et à la décarbonation de l'économie	Le bois est le meilleur matériau de construction qui soit. C'est aussi une ressource régionale locale située à l'opposé des pôles démographiques provinciaux.	Action à 2 niveaux selon moi : - Agir sur la population urbaine en accentuant la promotion du matériau bois dans la construction par des incitatifs économiques et éducatifs. - Agir sur la population régionale en leur donnant plus de pouvoir sur la gestion de leur forêt. (Délégation de la gestion, plus de droits consentis et plus de pouvoir stratégique aux TLGIRT).
	Innovation et diversification du secteur forestier	L'industrie forestière est principalement orientée sur un marché de commodité qui est très dépendant de l'humeur de notre voisin du sud et de la vigueur de la construction résidentielle.	- Agir sur l'entrepreneuriat en appuyant les projets de seconde et troisième transformation des produits forestiers. Cette transformation secondaire et tertiaire augmente grandement le retour sur l'aménagement de la ressource de plus en plus limitée tout augmentant le rôle du bois dans la décarbonation de nos bâtiments. - Pour ce qui est des projets de biomasse liés aux sous-produits inutilisés liés à la récolte, beaucoup d'argent y a déjà été investi et on sait qu'il est inutile d'investir dans tout projet qui exigerait un transport supplémentaire pour utiliser cette biomasse.

Table de réflexion sur l'avenir de la forêt

Opinion sur la consultation à titre de citoyen québécois

Luc Michaud

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

	Régionalisation de la gestion	La gestion des forêts publique québécoise est très centralisée à Québec et les acteurs locaux n'ont pas l'impression que le gouvernement souhaite réellement les impliquer dans la gestion des forêts.	<p>À mon avis, les TLGIRT devraient avoir un rôle plus marqué dans la planification stratégique de leur territoire et des intrants pour le calcul de possibilité forestière. Comme mentionné précédemment, elles devraient également avoir un rôle dans la priorisation du réseau routier à maintenir et elle devrait gérer la consultation publique dans son ensemble.</p> <p>Je crois en la délégation de l'aménagement forestier pour les forêts à proximité des communautés. À mon avis, il devrait être possible pour ces communautés de présenter certains projets qui ne maximisent pas la production de fibre à condition qu'il soit démontré que l'impact économique du projet en question soit comparable ou plus important pour la communauté que l'approvisionnement en fibre lié au calcul de possibilité forestière.</p>
--	-------------------------------	--	--